

COMPTE RENDU

5^e RÉUNION DE LA COMMISSION DES ÉTUDES
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019
TENUE LE MERCREDI 16 JANVIER 2019 À 15:00, AU LOCAL F-240

Présences : Joselle Baril, Ariel Franco, Julie Gagné, Martine Lavallée
Éric Lavoie, Simon-Philippe Lebel, Nadine Marchi,
Mylène Morin, Frédéric Pellerin, Sébastien Piché,
France Perreault, Alayn Prud'homme

Absences motivées : Pierre Bilodeau-Déry, Annick Cyr, Zoé Lecavalier,

Président d'assemblée : Hélène Bailleu

Secrétaire : Karine Tremblay

5.1 **Identification des présences et constatation du quorum**

Le quorum est constaté, la réunion débute.

5.2 **Adoption du projet d'ordre du jour**

Les membres ont reçu le projet d'ordre du jour avec la convocation.

5.3 **Consultation concernant le profil recherché – direction du collège constituant de L'Assomption**

(Documents déposés)

Présenté par Marcel Côté

Madame France Perreault présente et dépose la proposition commune entre le personnel de soutien et le personnel professionnel.

Monsieur Simon-Philippe Lebel indique que les membres du personnel enseignant appuient la proposition du personnel professionnel et de soutien. M. Lebel souligne que le corps professoral a également poursuivi la réflexion et déposé un document qui définit le profil recherché pour la direction du collège constituant de L'Assomption.

Il présente une résolution adoptée à l'unanimité à l'assemblée des enseignantes et enseignants qui appuie une pétition signée par un grand nombre d'employées et employés (144).

Il présente une deuxième résolution qui demande qu'une délégation puisse rencontrer le Conseil d'administration afin de bien faire comprendre le contexte du collège constituant de L'Assomption.

De plus, si le meilleur candidat n'a pas été trouvé au 1^{er} mars, l'affichage pourra être poursuivi afin d'assurer un bon recrutement.

Monsieur Lebel demande si des chasseurs de têtes iront en recrutement ou si nous nous limiterons à un affichage public. Monsieur Marcel Côté affirme que les deux méthodes seront utilisées.

M. Lebel demande si le comité de sélection doit être composé de membres du conseil d'administration uniquement, ou si un membre du personnel d'un des collèges constituants pourraient être désigné pour y siéger. Monsieur Côté confirme que le comité de sélection doit être composé seulement de membres du conseil d'administration.

Monsieur Frédéric Pellerin revendique une ouverture pour le personnel professionnel ainsi que le personnel de soutien de la même nature que celle qui est faite pour des représentantes et représentants du personnel enseignant. Monsieur Côté souligne la date du prochain Conseil d'administration, le 17 février, et invite tout un chacun à venir y exprimer commentaires et opinions.

5.4 Levée de l'assemblée

Adopté le 12 février 2019